

Cible : Conducteurs

Titre :

**Matières dangereuses – SPECIALISATION CITERNES
"GAZ"**

Public / pré-requis : Conducteurs routiers
Etre titulaire d'une attestation de formation de base en cours de validité

Objectifs :

Etre autorisé à transporter du Gaz (Cl. 2), en national et en international, suivants les moyens de transport ci-dessous :

- tous les véhicules citernes (de capacité unitaire > 1 m³), les véhicules transportant des conteneurs citerne (de capacité unitaire > 3 m³) ou les véhicules batterie (> 1 m³)

Durée : 4 jours

Validation : Attestation de formation à la conduite de véhicules transportant des matières dangereuses - Certificat ADR - Spécialisation citernes gaz, si succès au contrôle de connaissances final